



LA LETTRE DU GROUPE CGT AU CESER NA

PLÉNIÈRES des 4 & 5 juin 2024

IL EST MINUIT MOINS UNE...

Pour la 1^{ère} fois depuis la dernière guerre mondiale, l'extrême droite peut accéder aux plus hautes responsabilités de l'État.

Le président Macron porte une très lourde responsabilité. D'abord en aggravant et ignorant la souffrance sociale qui mine notre pays, en brutalisant la démocratie par le passage en force comme on l'a vu avec la réforme des retraites ou de l'assurance chômage, en empruntant des thèmes au RN comme celui de préférence nationale dans la loi immigration et ainsi les banaliser. Enfin, en prononçant cette dissolution improvisée plongeant notre pays dans l'incertitude et le doute, dans un moment de dynamique électorale pour le RN.

La CGT est une nouvelle fois à la hauteur du moment et de l'histoire. En mobilisant toute son énergie

et ses forces pour battre l'extrême droite ; en montrant, derrière la stratégie de « normalisation » du RN, combien ses idées sont dangereuses. Imagine-t-on la menace à court, moyen et long terme de sa vision identitaire de la société appliquée aux différents champs des politiques publiques, d'éducation, de santé publique, d'accès à l'emploi, au logement, aux services publics, d'aménagement spatial et territorial ? Imagine-t-on le basculement que représenterait une démocratie sociale, des syndicats, des corps intermédiaires, les médias publics (bref tout ce qui fait le cœur des contre-pouvoirs) empêchés, niés ou sous tutelle ? Imagine-t-on la remise en cause et le recul des droits des femmes ?

A cette pédagogie politique « anti-banalisation » absolument nécessaire (mais pas suffisante) des idées d'extrême droite, il faut y ajouter le souffle et les ingrédients d'une espérance de transformation sociale. Le terreau sur lequel surfe le RN est celui de la souffrance sociale, des bas salaires, du déclassement pour soi-même et ses enfants, de l'abandon des quartiers, des territoires ruraux, de

la désindustrialisation et du recul des services publics, du sentiment de n'être pas entendus, d'être méprisés.

C'est le sens de la position claire de la CGT appelant les salarié-e-s à tout faire pour faire barrage au RN et ses alliés, et à soutenir le « Nouveau Front Populaire ». En toute responsabilité au regard de l'urgence et du moment historique. Et en toute lucidité, car nous savons aussi que les progrès sociaux ne se gagnent qu'avec la nécessaire dynamique sociale, des syndicats rassemblés, une CGT forte et conquérante.

Nous pouvons être fier-e-s de la CGT qui aura su se hisser au niveau des enjeux. Ouvrons grandes nos portes, soyons plus forts, maintenant et pour dessiner un avenir de progrès social, solidaire, démocratique, écologique.



Julien Ruiz



PLÉNIÈRE DU 4 et 5 JUIN 2024

" COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 "

Avis

" CONVENTION CADRE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE "

Avis

" FEUILLE DE ROUTE APPRENTISSAGE "

Avis

" CONTRATS RÉGIONAUX DE FILIÈRES "

Avis

" FONDS CHALEUR DE L'ADEME "

Avis

" AVENANT DU CPER - VOLET MOBILITÉS "

Avis

" MODIFICATION DU SRADDET "

Avis

" PROJET FLYING WHALES "

Avis

" CONVENTIONS PLURIANNUELLES TOURISME "

Avis

" PRSE - PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT N°4 "

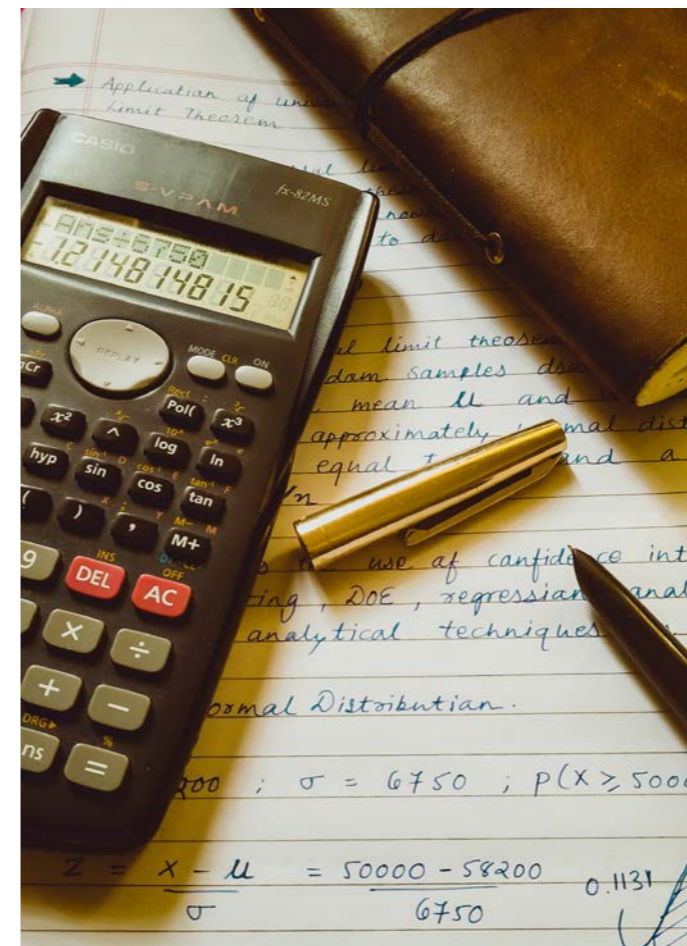
Avis

" DISSOLUTION ET ÉLECTIONS LÉGISLATIVES - FAIRE BARRAGE AU RN "



" Compte administratif 2023 et Budget supplémentaire 2024 "

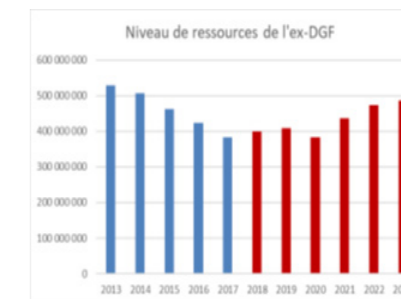
Avis



économique sans précédent avec de graves conséquences pour toute la population Néo-Aquitaine.

Avec une fiscalité régionale obsolète, sans réel potentiel dynamique fort, la question se pose aux élus du conseil régional de pouvoir mettre en place des politiques sociales, économiques et environnementales de qualité qui répondent aux besoins fondamentaux pour vivre et travailler sur notre territoire.

Nous notons et regrettons que la politique gouvernementale conduite à une nouvelle baisse des dotations de l'État. D'une part, le passage de la DGF à une fraction de TVA, « n'a pas permis au conseil régional de retrouver le niveau de dotation de 2013 ». D'autre part, l'évolution des deux dotations de fraction de TVA/ DGF et fraction de TVA/CVAE, enregistre une nouvelle baisse en euros constants (+3 % d'évolution pour une inflation de 4,9 % sur l'exercice 2023 selon l'INSEE).



L'excellent tableau de présentation du conseil régional sur la non-compensation annuelle de la DGF par la TVA depuis 2013 démontre bien l'assèchement volontaire des recettes locales par l'état ci-joint.

L'avis définitif du Ceser a été rédigé après l'incorporation de 4 amendements portés par la CGT dont un en collaboration avec la FSU. Les 2 avis du CESER sur le budget supplémentaire 2024 et sur le compte administratif 2023 ont été adoptés à l'unanimité.

Pour leurs premières expériences dans la commission « finances régionales », les nouveaux mandaté-e-s CGT de la commission A, Sophie, Valérie, Paul-Hervé et Philippe, ont porté les réflexions de la CGT.

Un énorme travail de recherches, d'études, de mise en perspective des revendications nationales et régionales a été réalisé sur les 4 piliers du budget de la Nouvelle-Aquitaine :

- Pilier 1 : développement économique et emploi
- Pilier 2 : jeunesse
- Pilier 3 : aménagement du territoire
- Pilier 4 : transition écologique et énergétique

Tout au long de nos échanges au cours de la présentation budgétaire mais aussi dans les différentes commissions, les mandaté-e-s CGT n'ont cessé d'exprimer leurs inquiétudes quant aux perspectives économiques et sur les recettes du conseil régional.

Il y a bien un effet ciseau entre des recettes et des dépenses et cela pour les différentes strates des collectivités locales (communes, départements et région), effet d'autant plus cumulatif que cela nous fait craindre une récession

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)
[Lire l'avis du Ceser NA](#)



Philippe GORY (23)

" Convention cadre en faveur de l'éducation et de la jeunesse "

Avis

Au regard de son champ de compétences, la Région Nouvelle-Aquitaine émet la volonté de poursuivre son partenariat avec l'État, dans l'optique de définir une politique éducative structurée et coordonnée en faveur de la jeunesse.

Ainsi, au rang des avis du CESER présentés lors de la plénière de ce dernier le 5 juin 2024, figurait la « convention cadre de partenariat sur les responsabilités partagées entre l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur de l'Éducation et la Jeunesse ».

La CGT n'a pas manqué de noter plusieurs écueils et questionnements de fond sur la présentation et le contenu de cette convention et d'alerter sur les points suivants :

- le fait d'adjoindre à cette dernière, quatre conventions traitées au même niveau, mais sans fil directeur et vision partagée : la première sur le développement de la voie professionnelle en Nouvelle-Aquitaine, qui aurait mérité à lui seul un traitement spécifique, la deuxième sur le numérique éducatif dans les lycées publics, la troisième sur le développement de l'éducation artistique et culturelle et la quatrième sur le développement de la démocratie scolaire.
- le fait de n'avoir fait l'objet d'aucune concertation préalable des acteurs concernés, dont les organisations syndicales, tant du point de vue du diagnostic, que de l'élaboration de la démarche et du contenu, reproduisant ainsi d'un certain point de vue, le mécanisme d'élaboration de la réforme des lycées professionnels, dans lequel cette convention s'inscrit.
- le fait que cette réforme des lycées professionnels qui impacte les collectivités régionales (non concertées non plus à ce niveau) et s'impose aux services de l'État, a fait l'objet d'un rejet massif tant des organisations syndicales représentatives de l'Éducation, des Fédérations de Parents d'élèves, des organisations syndicales de jeunesse etc... et a reçu un avis largement défavorable du Conseil de l'Éducation.
- le fait que, même si la convention ne reprend pas tous les objectifs chiffrés de la réforme précitée, elle privilégie une approche centrée sur les besoins immédiats de l'économie sur les territoires. Elle induit ainsi une logique utilitariste et « court-termiste » de la formation professionnelle et des jeunes, limitant ainsi leurs possibilités de choisir leur parcours professionnel, voire plus largement leur parcours de vie.

Pour la CGT, cela constitue une potentielle aggravation des déterminismes sociaux, de genre, voire territoriaux.

- le fait que même si la Région ambitionne de favoriser l'ascenseur social pour ces jeunes au travers de sa politique éducative partagée, tout en conservant ses spécificités et

la pleine maîtrise de ses compétences, notamment en matière de définition de la carte des formations scolaires, un certain nombre de doutes subsistent quant à sa capacité d'y parvenir, du fait notamment :

des contradictions qui existent entre les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la réforme gouvernementale (limitation des moyens, baisse des heures de cours dans les LP au profit de la formation en entreprise, fermeture de formations avec des critères prédéfinis par le ministère de l'Éducation Nationale, notamment sur la question des formations dites insérantes et non insérantes, sans même que ces notions ne fassent l'objet d'un consensus des acteurs concernés...) et ceux qui sont affichés dans la convention.

La CGT a ainsi réaffirmé que ce qui doit prévaloir dans la politique des formations dans le cadre scolaire et a fortiori de la voie professionnelle, c'est bien l'enjeu de l'élévation des qualifications. Cela est d'autant plus prégnant dans un contexte de plus en plus complexe, de transformation du tissu économique et du rapport au travail pour s'adapter aux évolutions des métiers. Il en va ainsi de l'adaptation des jeunes qui empruntent la voie du lycée professionnel aux enjeux de transition écologique, technologique, de ré-industrialisation dans une perspective d'insertion professionnelle durable et d'émancipation.

La formation professionnelle a pour but de former des professionnels aux métiers de demain, mais aussi des citoyen-ne-s !

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser NA](#)



Béatrice
PORET
(33)



Véronique
LELIBON
(33)



" Feuille de route Apprentissage "

Avis



La délibération portait sur une évaluation de la feuille de route de l'apprentissage régionale 2022-2023 dans le cadre de ses compétences désormais limitées puisque la gestion en a été confiée aux branches professionnelles.

Le Ceser a valorisé l'évaluation mais a regretté à juste titre qu'elle soit très « peu qualitative ». En effet, entre autre, le taux de rupture des contrats d'apprentissage n'est mesuré que sur le début de la période. Mais le débat dans l'assemblée a porté sur le bilan plus large de la politique de l'apprentissage depuis la réforme de 2018. Le conseil régional lui-même dans sa délibération porte une critique assez tranchée en pointant « les effets négatifs induits par la loi de 2018 avec l'accroissement de la concurrence entre les organismes de formation, un déséquilibre entre les niveaux de formation avec une hausse au profit des formations dans le supérieur, une dérive qualitative de la formation dans certains organismes, une absence de contrôle et de régulation, ou encore un sur-financement de l'apprentissage avec une soutenabilité financière du système fragile. »

La CGT a déposé plusieurs amendements retenus par l'assemblée pour demander une évaluation plus large de la politique d'apprentissage avec intégrant plusieurs indicateurs essentiels tels que : la concurrence entre l'apprentissage et l'emploi traditionnel, le taux de rupture, le taux d'embauche par les entreprises qui ont recours à des apprentis, l'évolution et l'insertion durable des jeunes, le taux d'accidents du travail, la qualité des formations, la soutenabilité financière,...

La CGT dans sa déclaration a réaffirmé qu'elle considérait l'apprentissage comme une voie de réussite possible pour certains jeunes. Mais qu'il ne pouvait être mis en concurrence avec la voie scolaire qui doit être le cœur de la stratégie de formation professionnelle initiale. D'autre part, il faut cesser de tourner l'apprentissage vers l'insertion professionnelle immédiate en fonction des besoins des entreprises très aléatoires. Il doit donner accès à une culture générale et une culture professionnelle de qualité, qualifiante et reconnue.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser NA](#)



Julien
RUIZ
(33)

" Contrats régionaux de filières "

Avis

La Région Nouvelle-Aquitaine et les branches professionnelles élaborent régulièrement des contrats de filières régionaux pour améliorer la connaissance des emplois disponibles, définir les compétences nécessaires et mettre en place des formations répondant aux besoins de demain.

La CGT aurait souhaité, avant de signer de nouveaux contrats de filières, qu'un bilan sur ceux de 2019 soit tiré pour en corriger les éventuels manques et défauts.

De façon générale, les mandats CGT du CESER font le constat que les organisations syndicales ne sont pas concertées dans la construction de ces contrats avec, pour conséquence, une non prise en compte des besoins et des revendications des salariés de la branche concernée.

Ces contrats de filières vont bénéficier d'aides publiques importantes qui devraient être soumises à l'éco-socio-conditionnalités, à la fois pour intégrer des objectifs pertinents dans ces domaines, mais également pour contrôler que ces CFR respectent bien les engagements pris en la matière.

Nous rappelons également que la formation professionnelle devrait être accessible à tous, le principe de donner aux centres de formation privés la responsabilité de formations pour les salariés avec des qualités pédagogiques diverses, des moyens humains et matériels pas toujours à la hauteur est préjudiciable pour les personnes en recherche de formations professionnelles.

La CGT revendique un service public de la formation continue qui garantirait les mêmes niveaux de qualité de formations pour tous, accessible à tout moment de la sortie de l'école à la fin de carrière.

Enfin sur les contrats de filières des branches qui ont été

abordé, on peut souligner que ce sont des métiers essentiels (santé, action social) qui mériteraient d'avoir une approche plus revalorisante, notamment en terme de condition de travail et de revalorisation salariale.

Pour les métiers de l'hôtellerie, des métiers du spectacle, on peut noter que des problématiques de logement et de déplacements sont prégnantes et que les contrats de filières ne répondent pas à ces problématiques.

Enfin sur le CRF du Sport, de l'Animation, des Loisirs et du Lien Social, cette filière dépend, en grande partie des bénévoles qui encadrent les associations. Ils doivent être mieux soutenus et accompagnés dans leurs responsabilités.

Nous alertons aussi suite à l'accablant rapport de l'IGASS « sur la maltraitance dans les crèches », sur ce que peut entraîner la marchandisation dans ce type de secteur d'activité du lien social. La réflexion filière doit selon nous être élargie et doit embrasser la gestion et l'orientation de la filière, les conditions de travail, le sens des métiers, et le contenu et les qualités des formations.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser NA](#)



Jean-Philippe
JUIN
(86)

" Fonds chaleur de l'ADEME "

Avis

Le développement des énergies renouvelables est un enjeu majeur pour l'avenir de la France. Il est essentiel de trouver un équilibre entre les impératifs environnementaux et les besoins des populations locales pour réussir cette transition énergétique.

La France doit passer d'une production d'énergie basée sur les combustibles fossiles importés à une production basée sur les énergies renouvelables locales. Ce changement majeur ne se fera pas sans difficulté, mais il est indispensable pour préserver l'environnement et garantir l'avenir du pays.

L'utilisation des PPA (contrat de gré à gré) pour financer la transition énergétique doit être soigneusement encadrée pour éviter de remettre en cause les principes fondamentaux de solidarité et de péréquation tarifaire qui ont structuré le service public de l'énergie en France. Il est important de développer des alternatives qui permettent de concilier les objectifs de transition énergétique avec la nécessité de garantir un accès équitable à l'énergie pour tous.

La CGT a voté l'avis

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser NA](#)



Paul Hervé
ROUSSEAU
(16)



Martine
RANCHIN
(19)



Hervé
PINEAUD
(19)
Président
de la commission
Environnement

" Avenant du CPER - Volet Mobilités "

Avis

Lors de la dernière plénière du 5 juin, l'Assemblée du Ceser devait donner son avis concernant le volet mobilité du CPER 2023-2027.

En réunion préparatoire de la commission concernée, la CGT y a bien sûr porté sa vision d'avenir des mobilités axée sur une articulation des différents modes de transport afin de réaliser le report modal massif de la voiture individuelle vers des modes collectifs, écologiquement plus performants et du camion vers le train pour les mêmes motifs.

Mais nous y avons aussi posé en préambule le manque d'ambition, de planification et de financement de ce CPER. En effet, les financements engagés par l'État, même en légère augmentation, sont insuffisants et ne marquent pas une prise de conscience. Le compte n'y est vraiment pas et la participation croissante de la Région et nouvelle pour les collectivités locales, n'y suffiront pas. Ce qui à notre sens pose d'ores et déjà la question du bilan de la Loi d'orientation des mobilités puisque ce contexte global lance déjà une compétition entre territoires que la CGT refuse !

A ce stade, le choc ferroviaire annoncé parce que nécessaire est donc renvoyé à après 2028 !

En ce sens, ce CPER en l'état conduit à la reproduction des erreurs stratégiques commises depuis de trop nombreuses décennies. Des lignes ferroviaires comme Angoulême – Limoges, Bordeaux – Blaye, Morcenx – Bagnères de Bigorre, Pau – Canfranc ou Agen – Auch ne rouvriront pas avant la fin de la décennie en cours et d'autres comme Agen – Périgueux pourraient se trouver menacées. Pire, l'ouverture à la concurrence des TER pourrait entraîner une nouvelle dégradation du financement du réseau puisqu'aucune entreprise ferroviaire privée n'acceptera de réinjecter 60 % de ses bonus dans le système comme le fait la SNCF.

Dans le cadre de travaux prévus dans ce CPER, nous avons alerté sur la nécessité absolue d'une régénération des lignes en y incorporant systématiquement la possibilité de faire circuler des trains de marchandises. Tout comme nous sommes intervenus pour faire intégrer à l'avis un nécessaire moratoire sur les cessions en cours d'infrastructures ferroviaires qui sont une insulte à l'avenir et aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Nos propositions, remarques et alertes ont été débattues et entendues, la CGT a donc voté cet avis qui éclaire parfaitement sur les enjeux en cours.

Au-delà et à l'exemple de la formidable "Marche du rail" entre Limoges et Angoulême, il nous appartient de mettre sur pied des luttes convergentes pour changer la donne.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)
[Lire l'avis du Ceser NA](#)



David
CROCHU
(79)



David
PLAGES
(33)



" Modification du SRADDET "

Avis

La commission Aménagement du territoire du Ceser se prononçait sur les modifications envisagées pour le SRADDET au regard des évolutions réglementaires et législatives. Elles portent sur trois dimensions :

1. la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols ;
2. la prévention et la gestion des déchets ;
3. le développement et la localisation des constructions logistiques.

Les mandaté-e-s CGT Ceser NA y ont travaillé dans ces travaux, et seront amené-e-s à prolonger la réflexion sur l'ensemble des dimensions du SRADDET qui est un schéma structurant des politiques d'aménagement et de transition des territoires.

Après un état des lieux, les commissions concernées ont réfléchi et fait des propositions sur l'évolution et le développement stratégique de ces secteurs sur le moyen et long terme en s'appuyant sur des solutions économiques et d'innovations industrielles en optimisant l'espace et en maintenant l'équilibre nécessaire qui permettent aux Néo-Aquitains de vivre sur un territoire dynamique en matière de création et de maintien des offres d'emploi, d'accès aux transports nécessaires qui répondent aux besoins des populations et des entreprises avec des services publics en adéquation.

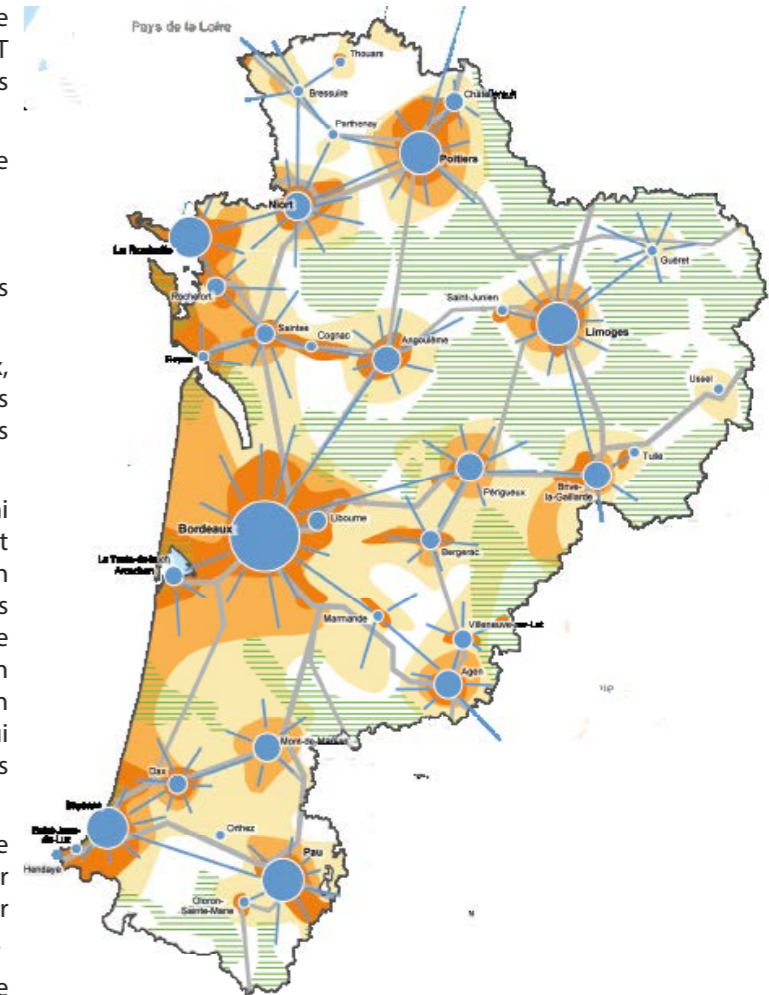
Beaucoup de perspectives sur ces sujets permettraient de désenclaver les territoires ruraux par exemple et de dynamiser les villes portuaires de Nouvelle-Aquitaine sans déséquilibrer l'environnement naturel, garantie du bien-être des habitants.

Accompagner le développement économique par une politique d'aménagement du territoire et de développement des services publics, avoir une stratégie régionale tournée vers l'économie productive et la reconquête industrielle, développer des logiques de filière nécessite un cahier d'objectifs renforcé rigoureux et ambitieux à la maille de notre Région avec les ressources financières adéquates pour les appliquer, les renforcer sur le long terme.

Dans ce contexte, rappelons que la démarche de la CGT est de répondre aux besoins sociaux et aux exigences de l'existence pour replacer l'être humain (centre de préoccupations) dans son environnement, de travailler ensemble en territoires et de porter des projets alternatifs.

Nous resterons vigilants sur les évolutions et les applications du SRADDET en Nouvelle-Aquitaine en le préservant de potentielles remises en cause qui le transformeraient en schéma d'aménagement pour le capital.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)
[Lire l'avis du Ceser NA](#)



Sophie
PEYREGNE
(33)

" Projet Flying Whales "

Avis

Le Ceser s'est prononcé sur le volet foncier du Projet dit «FLYING WHALES». Celui-ci est lancé depuis plus de 10 ans et soutenu par le Conseil Régional et différents partenaires industriels et institutionnels. Il s'agit d'un site industriel situé en Gironde de construction de Grands dirigeables pour le transport de marchandises d'abord sur des sites peu accessibles.

Le Ceser a regretté qu'il ne dispose pas des informations étayées pour apprécier la pertinence et la solidité globale du projet. Il ne s'est donc pas prononcé pour ou contre mais a soulevé plusieurs questionnements légitimes et pertinents : maturité technologique, impact environnemental, création d'emplois directs et indirects, débouchés commerciaux potentiels, financement et garanties en cas d'échec.

La CGT y a contribué. Elle a affirmé être favorable et se mobilise pour réindustrialiser nos territoires, tout en indiquant qu'il fallait parvenir à une industrie durable, en particulier en la débarrassant des critères de gestion libéraux incompatibles avec une industrie créatrice d'emplois stables et qualifiés, avec la protection de la nature.

De ce point de vue, la CGT a jugé nécessaire un débat élargi sur les participations de la Région au Capital ou aux investissements dans certains projet au travers du fond

NACO : Sur quels types de projets, pour quels objectifs pour le territoire, l'emploi,... avec quelle orientation politique régionale sur le contenu et les modalités de la gouvernance, avec quelle transparence ? Autant de questions que la CGT considère incontournables pour ne pas reproduire les erreurs stratégiques qui ont conduit notre pays au déclin industriel.

La CGT a voté l'avis

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser NA](#)



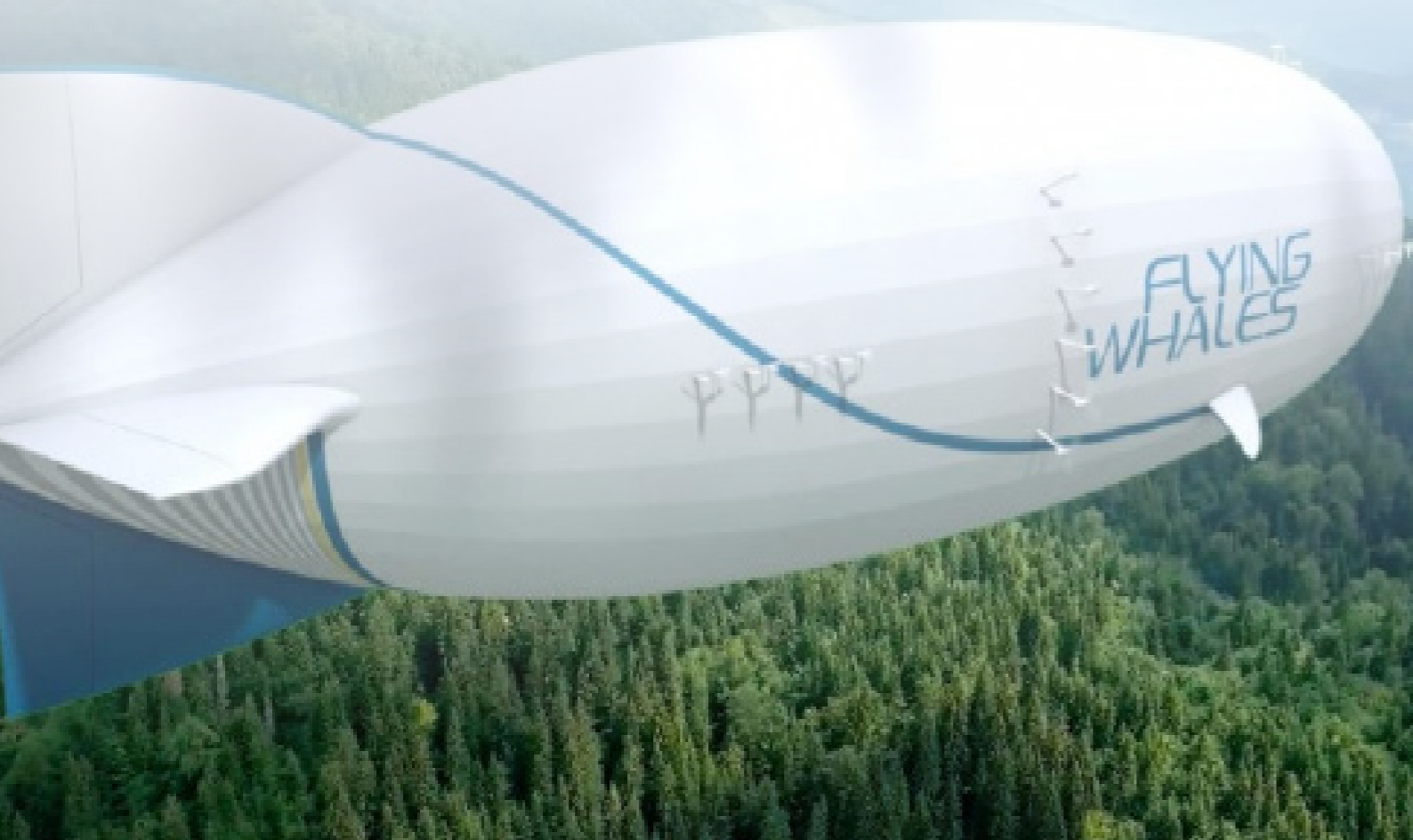
Philippe
GORY
(23)



Gisèle
BOURCIER
(24)



Julien
RUIZ
(33)



" Conventions pluriannuelles Tourisme "

Avis

Le conseil régional en tant que chef de file sur le tourisme et dans le cadre de sa stratégie régionale touristique déploie plusieurs cadres conventionnels pluriannuels avec différents acteurs :

- la Mission des Offices de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine,
- le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine
- l'Agence de Développement et d'Innovation.

Ces conventions s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la transition écologique et de développer un tourisme plus vertueux en matière environnementale.

Le Ceser a valorisé cette orientation. La CGT également en souhaitant un développement équilibré des territoires de la NA ainsi qu'un tourisme respectueux de la biodiversité. Il s'agit à la fois pour nous de veiller à réguler le sur-tourisme, en valorisant mieux la diversité touristique si riche en Nouvelle-Aquitaine qu'elle soit patrimoniale, naturelle, culturelle et sociale.

Pour la CGT, le tourisme durable renvoie indissociablement à la question environnementale et sociale. Dans ce sens, elle a proposé au conseil régional de mieux valoriser et de renforcer les acteurs et la politique du tourisme social. A l'heure ou presque 1 Néo-Aquitains sur 2 ne peut pas partir en vacances, c'est un des moyens, en plus de la nécessaire hausse des salaires, qui peut permettre de mettre à disposition des dispositifs accessibles à tous.

L'autre dimension sociale que la région doit aussi renforcer : ses exigences dans ces conventions c'est l'attention et la revalorisation de la condition sociale des travailleur-euse-s du tourisme, des saisonnier-ère-s, à la fois sur les conditions de travail, les salaires et sur leur accès au logement. Elle doit à cet égard veiller à ce que les aides régionales soient fléchées et conditionnées à ces objectifs.

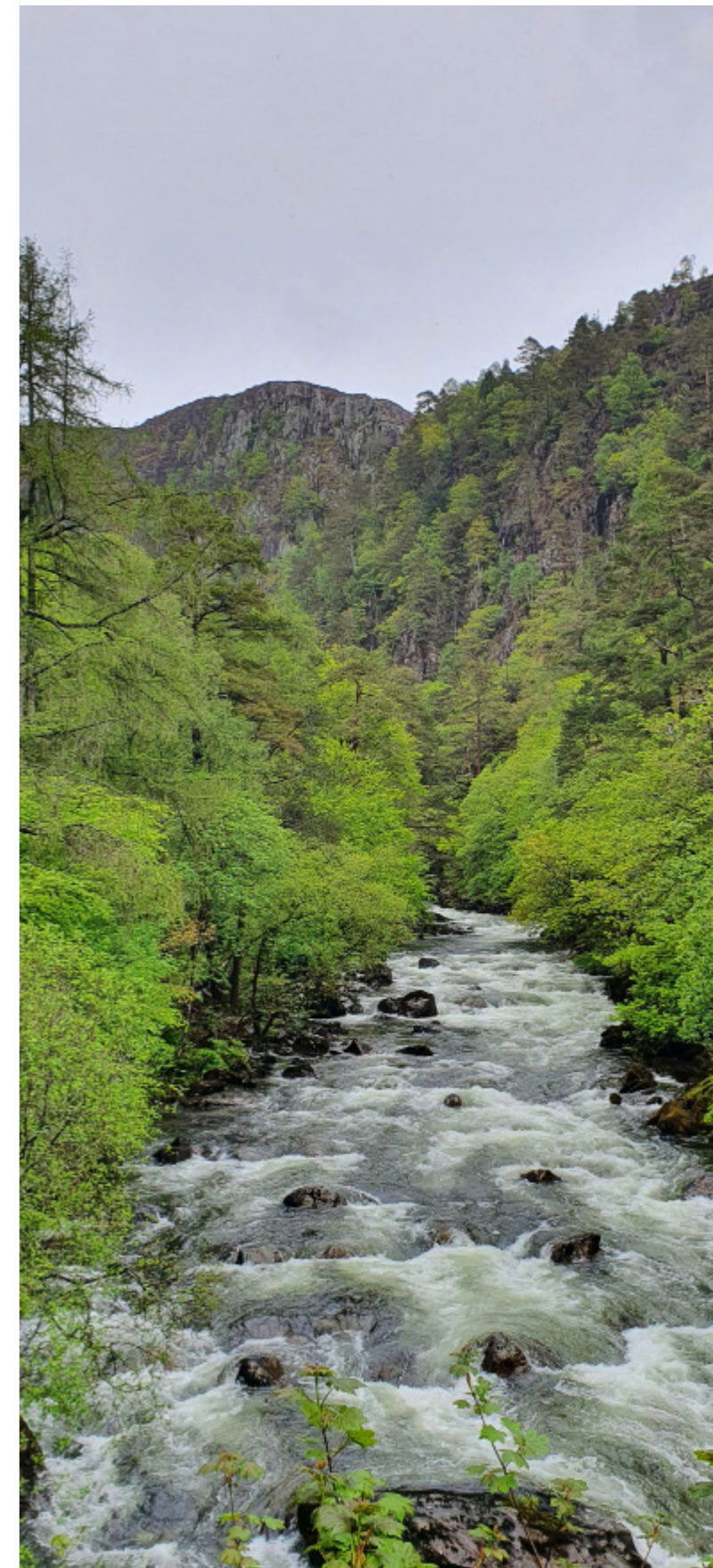
La CGT a voté l'avis.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser NA](#)



Gisèle
BOURCIER
(24)
Rapporteuse de la
Commission Economie



" PRSE - Plan Régional Santé Environnement - n° 4 "

Avis

Depuis 2004, la France élabore un Plan National Santé Environnement pluriannuel qui est décliné par les régions.

Celui de 2024 a vocation à s'inscrire pleinement dans la démarche prévue par l'OMS "One Health". Dans le même temps il a pour objectif de participer à l'adaptation au changement climatique et de promouvoir la territorialisation de la santé-environnement.

La CGT a pris positivement acte des avancées de ce PRSE4.

Toutefois, nous avons souligné les difficultés à évaluer l'effectivité des actions des précédents plans. En effet, la collecte de données sanitaires pertinentes est un véritable frein à la mesure des effets des actions engagées dans les PRSE.

D'un point de vue juridique, l'absence de valeur juridique des PRSE fragilise grandement leur véritable efficacité. Nous notons également un recours au principe de précaution trop largement insuffisant dans le domaine de la santé environnement. De fait, les principaux pollueurs ne sont soumis qu'à peu de pression. Il devrait être envisagé un système de « pollueurs/payeurs » pour les industriels peu respectueux des normes environnementales et peu sensibles aux préconisations faites par le PRSE.

La seule charge de préservation de l'environnement et de la santé ne peut peser sur le seul consommateur. Toutefois, dans un premier temps un système d'information systématique et simple sur la présence de produits dangereux dans les produits de consommation permettrait de guider le consommateur vers de meilleures alternatives et de responsabiliser les industriels et/ou producteurs.

Les mandaté-e-s CGT regrettent également l'absence de prise en compte des enjeux liés au réchauffement climatique (phénomènes climatiques extrêmes, canicules, exposition aux UV...).

Pour conclure, ce PRSE a le mérite d'avoir des objectifs pertinents mais manque d'ambition en ce qu'il n'inclue que des actions de sensibilisation sans prendre en compte un aspect contraignant et ne se base de facto que sur la bonne volonté des différents acteurs.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser NA](#)



Valérie
FREMONT
(33)



Anne
AZOULAY-FRAVEL
(79)



André-Marc
SOLUREAU
(40)

Dissolution et élections législatives Faire barrage au RN

La délégation CGT s'est mobilisée en faveur d'une expression du Ceser NA contre la banalisation des idées et des partis d'extrême droite, et appeler à repousser l'éventualité de leur arrivée au pouvoir. En lien avec les groupes des organisations syndicales signataires concernées, la déclaration intersyndicale appelant à faire barrage à l'extrême droite et aux manifestations des 15 et 16 juin a été largement diffusée. Une 1^{ère} réunion du bureau s'est conclue par un échec du fait d'abord de l'opposition de la très grande majorité du collège patronal à toute prise de position. Cela a suscité une vive émotion et de la colère.

Notre délégation s'est alors adressée, en concertation avec d'autres organisations, à l'ensemble des conseiller-ère-s pour appeler au sursaut. (Voir message ci-dessous). Dans ce contexte, une deuxième réunion du bureau s'est donc tenue le 25 juin qui s'est conclue par un texte du Ceser très largement adopté. Ci-dessous le message adressé au président du Ceser et à l'ensemble des conseiller-ère-s

[Lire l'expression du Ceser NA](#)

Cher Président, Cher-e-s collègues,

Je vous remercie pour votre message et pour la démarche que vous avez engagée en réunissant le bureau et en cherchant les voies d'une expression du Ceser NA au regard de la gravité du contexte suite à la décision de dissolution du Président de la République.

Votre démarche est totalement justifiée et légitime du point de vue du règlement intérieur mais surtout au regard de la situation totalement inédite et historique.

Je regrette profondément qu'elle n'ait pas abouti à une expression équilibrée qui alerte sur les dangers et l'abîme dans lequel pourrait plonger notre pays, notre démocratie et notre République, l'arrivée aux plus hautes responsabilités de l'État d'un parti et/ou une coalition d'extrême droite.

Les partis et les idées d'extrême droite se situent, par nature, hors du champ républicain parce qu'ils s'attaquent directement aux principes fondamentaux de la démocratie, en particulier en niant la place de la démocratie sociale, de la société civile organisée, (pour rappel en audition en commission évaluation le RN s'était prononcé pour la disparition des Ceser), mais aussi à ceux de l'égalité des droits, des droits des femmes. Imagine-t-on les dégâts à court, moyen et long terme d'une telle vision identitaire de la société appliquée aux différents champs des politiques publiques, d'éducation, de santé publique, d'accès à l'emploi, au logement, aux services publics, d'aménagement spatial et territorial ? Imagine-t-on le basculement que représenterait une démocratie sociale, des corps intermédiaires, les médias publics (bref tout ce qui fait le cœur des contre-pouvoirs) empêchés, niés ou sous tutelle ?

C'est pourquoi je suis convaincu qu'il nous faut plus que jamais être à la hauteur de l'urgence et de l'histoire en disant STOP à cette banalisation rampante et dangereuse des idées et des partis d'extrême droite, en appelant à la responsabilité de tous, par delà nos différences, pour rejeter l'éventualité qu'ils accèdent au pouvoir. Les freins, les atermoiements, les craintes ne sont plus de mise pour moi.

Dans ce sens, je considère extrêmement regrettable que la rédaction d'une expression simple et rassembleuse de notre Ceser éclairant ces enjeux à partir de son expérience, de ses travaux, de sa place singulière dans notre démocratie, n'ai pu aboutir plaçant ainsi notre assemblée dans une posture d'attente quand il est urgent d'agir et d'intervenir. Et j'avoue ne pas comprendre les réticences qui se sont exprimées.

Notre délégation CGT au Ceser, à l'instar de notre organisation syndicale au plan national, va continuer d'alerter, d'agir et appelle chacun et chacune à s'inscrire dans cette dynamique pour éviter l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir.

Très cordialement à vous.

Julien RUIZ
Délégation CGT Nouvelle-Aquitaine
Au CESER NA
Commission économie
Commission évaluation des politiques publiques



Mes notes personnelles



www.cgt-na.fr

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Siège social
Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex
communication@cgt-na.fr

Antenne de Limoges
Maison du Peuple
24 rue Charles Michels - 87000 Limoges